OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225
trimestriel
n° 16
juillet 2003
1 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

Enjeux et manœuvres autour du commerce local

LE DERNIER NUMÉRO de *Soisy Magazine* nous a appris que la municipalité mettait le « paquet » pour favoriser le commerce de proximité : consultation des habitants, recrutement d'un « manager de ville » qui doit *« agir en faveur de la dynamisation du commerce, de l'artisanat et des services »*, que de bonnes nouvelles !

Mais, quand on regarde les choses d'un peu plus près, la nature des questions qui sont posées aux habitants laisse dubitatif : *« La présence de la décoration florale dans les rues commerçantes est-elle satisfaisante ? » « Vos commerçants sont-ils sympathiques ? »* Christian Castriseanu, notre manager de ville, sera-t-il mieux armé pour *« dynamiser les activités »* quand il aura la réponse à ces questions ?

Point presse, rien ne presse ! – Plus sérieusement, il y a des choses qui bougent : le coiffeur de la rue de Montmorency va s'installer place Henri-Sestre, pourquoi pas, et, sur cette même place, le café-tabac va s'agrandir en louant à la mairie le local voisin pour y ouvrir un point presse.

Est-ce vraiment une bonne idée ? La précédente propriétaire de la librairie qui existait auparavant a sauté sur l'occasion de vendre son fonds dans de bonnes conditions, tout le monde sachant que son affaire n'était pas rentable.

La librairie de la place de l'Eglise, à son tour, vient de mettre la clé sous le paillasson, malgré le chiffre d'affaires assuré par le Loto et autres jeux opiacés. Alors, vouloir réimplanter un point presse place Henri-Sestre, n'est-ce pas jouer les apprentis-sorciers ?

Pour le café-tabac, la vente de la presse n'est qu'un surplus, la rentabilité de l'ensemble étant assurée par le reste. Mais, pour la seule librairie qui reste en centre-ville, celle de l'avenue du Général-de-Gaulle, ce manque-à-gagner sur les produits presse risque de mettre à mal la rentabilité de l'ensemble et de la mettre en danger de mort.

C'est là qu'on s'apercevra, mais trop tard, qu'elle rendait des services qu'un point presse ne rend pas : papeterie, livres scolaires, commande de livres, photocopies...

Victoire d'Auchan sur Intermarché. – Sur un autre registre, M. Strehaiano a fait beaucoup de battage médiatique autour de sa lutte contre l'installation d'un Intermarché à Eaubonne, prétendument au nom de la défense du petit commerce du centre-ville de Soisy !

Les observateurs un peu attentifs étaient bien un peu sceptiques devant la démonstration de M. Strehaiano mais, dans le doute... Afin d'éclairer ces zones d'ombre, *Oxygène* a décidé de publier trois documents qui aident à comprendre les mécanismes et les motivations des principaux acteurs.

Pour apprécier ces documents à leur juste valeur, il n'est pas inutile de faire attention aux dates et de savoir que Jean-François Bernardin, président de la chambre de commerce, est l'ancien propriétaire de l'hypermarché Escale devenu Mammouth puis Auchan et l'ancien aménageur de Magasin Vert et Bricorama. Toutes œuvres qui ont eu assurément plus d'impact sur le petit commerce d'Eaubonne et du centre-ville de Soisy que n'aurait pu l'avoir ce malheureux Intermarché.

FRANÇOIS DELCOMBRE

(Voir dossier pages 3 et 4)

Libéralisme sélectif

L'Union européenne vient de confier à la commissaire aux Transports, Loyola de Palacio, la mission de négocier avec les Etats-Unis la création d'un espace aérien européen transatlantique unique avec une doctrine toute simple : libéralisation maximale du secteur des deux côtés de l'Atlantique. Ce qui, concrètement, voudra dire qu'une compagnie américaine comme Delta Airlines pourra, elle aussi, exploiter des liaisons Roissy-Marseille et s'ajouter ainsi à la longue liste des compagnies qui, pour des raisons uniquement commerciales, font voler toute la journée des avions à moitié vides sur cette liaison.

Libéralisme dans le discours mais protectionnisme dans les actes : dans le même temps, le transport aérien est exonéré de toutes les taxes qui pèsent sur le transport routier et sur le transport ferroviaire. Alors, pour commencer à diminuer le nombre d'avions qui passent au-dessus de nos têtes, inversons la vapeur : appliquons le protectionnisme au ciel et le vrai libéralisme entre les différents modes de transport ! Qu'en pense notre député ? Est-il prêt à mettre son idéologie en veilleuse et à réclamer des mesures réellement efficaces pour réduire les nuisances aériennes ?

SYLVAIN DRUELLE

RECYCLAGE

Quel avenir pour le tri ?

ACTUELLEMENT les déchets sont gérés sur nos communes de la vallée de Montmorency par le syndicat Emeraude.

Depuis quelques années afin de réduire les mises en décharge (CET) et de récupérer des matériaux tels que le papier ou des matières plastiques contenus dans les emballages et autres journaux, une collecte sélective (bacs jaunes) a été mise en place par ce syndicat intercommunal.

Hélas cette tentative louable a eu tendance à pousser les taxes d'enlèvement des ordures ménagères à la hausse.

Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer le fait que plus on trie plus le coût est élevé ? Tout d'abord le coût de collecte sélective des emballages et journaux est supérieur aux simples ordures ménagères (129,78 euros HT contre environ 50 pour la collecte classique). De plus le traitement lui-même est plus cher, 98,12 € contre 80,89 pour les ordures ménagères alors même que dans ce dernier cas une partie est valorisée (ferrailles récupérées, valorisation agronomique).

Heureusement sur les 1,8 million d'euros dépensés pour les emballages et journaux 345.170 € proviennent des valorisations matières et des subventions d'Eco-emballages...

Mais ce problème du coût de tri des emballages et journaux ne doit pas cacher le gros souci posé par le traitement des ordures ménagères (bacs marrons) par le syndicat Emeraude en 2002 : sur les 82.282 tonnes brutes collectées, 52.067 t vont en décharge (CET de classe II), à côté de seulement 27.022 t incinérées, 13.027 t valorisées agronomiquement et 1.000 t de ferrailles, cartons (réintégrées dans les filières de valorisation matière) !

Agir en amont sur la quantité. – Devant ces chiffres, la difficulté de créer de nouvelles usines d'incinération émettant peu de polluants, le coût des filières de récupération des emballages et journaux, l'obtention difficile d'un compost utilisable en agriculture à partir des fermentescibles mélangés, il apparaît nécessaire d'agir sur la quantité globale de déchets produite (362 kg par habitant pour Soisy, soit dans la moyenne nationale, mais 451 kg pour Enghien par exemple).

Pour cela plusieurs actions sont possibles :

– encouragement du compostage individuel (distribution ou vente à prix symbolique du matériel), mais cela ne concerne que l'habitat individuel ou les personnes ayant la jouissance d'un jardin ;

– modification du système de financement actuellement déresponsabilisant (TEOM, ou taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue via la taxe foncière) en la remplaçant par une taxe au kilo avec au choix un pesage ou l'utilisation obligatoire de sacs payants aux couleurs du syndicat (comme à Dinant, province de Namur, Belgique) avec une modulation selon les charges de famille.

– action sur les fabricants et distributeurs (taxe très forte sur les emballages, en particulier sur ceux à base de matières plastiques, dans le genre de la TIPP), possibilité pour l'acheteur de laisser les emballages peu utiles au magasin (Allemagne).

– retour éventuel de la consigne sur les produits dangereux ou difficilement recyclables (piles et batteries, appareils électroniques, bouteilles contenant des solvants, huiles).

– recours à nouveau généralisé de ce même système pour le verre avec une consignation d'un montant non symbolique (permet de récupérer des bouteilles réutilisables et non du verre mélangé et souvent cassé qu'il faut fondre à nouveau).

ARNAUD ESTRADE

(Lire également page 5)

Ce journal est le vôtre
EXPRIMEZ-VOUS !
oxygene-soisy@voila.fr
B.P. 47, 95230 Soisy Cedex

radio-trottoir

IL Y A DÉJÀ 63 ÉLÈVES INSCRITS à l'école des Sources pour la prochaine rentrée scolaire alors que, sans le Clos-Giffier, il n'y en avait que 37 prévus. Cela permet d'éviter la fermeture d'une classe et de l'école, d'autant que, sur ce nombre, il y a 17 CP, ce qui pérennise l'effectif pour les années suivantes. Cela montre que la mobilisation active des habitants autour d'un problème qui les concerne dans leur vie quotidienne peut être couronnée de succès.

LOUABLE EFFORT DE LA MAIRIE qui a décidé cette année d'organiser un Forum des associations le dimanche 14 septembre. Toutefois, après un bel élan d'ouverture démocratique, la Mairie a finalement décidé d'exclure de ce forum les associations qu'elle juge « politiques ». En toute impartialité, bien sûr.

PARMI LES « INVESTISSEMENTS MAJEURS » annoncés dans le dernier numéro de *Soisy Magazine,* il y en a un qui passe mal auprès de nombreux Soiséens : les 21.000 euros pour acheter deux motos à la police municipale. Pourquoi ne pas prendre exemple sur nos voisins enghiennois dont les policiers sont équipés de vélos ?

QUOI QU'ON PENSE DU BIP, beaucoup trouvent exagéré d' y avoir limité la vitesse à 70 km/h. Surtout quand on compare avec la Nationale 1 qui est d'une configuration beaucoup plus dangereuse et limitée à 110 km/h. Si on veut que la loi soit respectée, encore faut-il faire des lois et règlements qui soient « respectables », dans les deux sens du terme.

JEAN-CLAUDE GAUVIN N'AYANT PAS SOLLICITÉ le renouvellement de son mandat, c'est Philippe Malherbe qui a été élu secrétaire de la section de Soisy du Parti socialiste à l'issue de leur congrès. Professionnel du spectacle issu d'une vieille famille soiséenne, Philippe Malherbe est également délégué départemental de son parti pour la culture.

Documents pour mieux comprendre qui fait quoi au nom de la défense du commerce de proximité

Nous publions ci-dessous trois documents qui permettent à chacun, par-delà la propagande officielle abondamment diffusée, de se faire une opinion sur la campagne menée par M. Strehaiano pour faire annuler la décision d'installation d'un Intermarché sur la commune d'Eaubonne.

1. Lettre du maire d'Eaubonne au maire de Soisy, du 11 avril 2003

« Monsieur le Maire,

C'est avec un grand étonnement, ce qui est en l'occurence un euphémisme, que j'ai pris connaissance de la lettre-tract que vous avez distribuée à vos chers concitoyens au sujet du centre commercial projeté à Eaubonne.

Je suis, en effet, très surpris par votre démarche. Puisque vous faites de la politique, il me semblait que vous étiez au fait d'une tradition républicaine, habituellement respectée entre élus, de ne pas intervenir dans la gestion d'une commune qui n'est pas la sienne.

Dois-je vous rappeler que mon premier geste lors de notre arrivée fut de ne pas poursuivre le contentieux engagé par mon prédécesseur contre l'implantation, sur votre territoire, d'une station d'essence à la sortie du BIP, à proximité immédiate d'une autre station située sur Eaubonne.

Pourtant, cette implantation pose de nombreux problèmes de sécurité, notamment pour les lycéens dont le cheminement sur le trottoir est coupé par l'accès à cette station-service. Sans doute, cet argument n'a-t-il que peu de poids face à l'apport attendu de taxe professionnelle...

Je souligne que nous ne nous sommes jamais mêlés de la gestion de votre commune, malgré l'impact que vos décisions ont pu avoir sur notre territoire.

Dois-je vous rappeler également que vous n'avez pas eu les mêmes scrupules lorqu'il s'est agi d'accepter l'implantation d'un centre commercial en limite extrême d'Eaubonne et peu éloigné des commerçants de votre centre-ville dont vous vous préoccupez tant aujourd'hui. Aucun souci de proximité ne vous a animé lorsque vous avez approuvé la construction de cet hypermarché (Escale 95, devenu Mammouth, puis Auchan) et de ses commerces satellites (galerie commerciale, Bricorama et Magasin Vert), qui a eu pour conséquence immédiate la fermeture de plusieurs commerces sur l'avenue de Paris.

Au contraire, malgré tous les arguments que vous avancez, l'implantation de ce soi-disant *« hypermarché de trop »* – qui n'en est d'ailleurs pas un, comme vous le savez fort bien – n'impacte en rien le petit commerce du centre-ville de Soisy.

Je ne vous ferai pas l'affront de penser que vous vous faites le porte-parole d'intérêts qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général, qu'en tant que premier magistrat de la ville vous ne manquez pas de défendre.

Mais, qui pourrait oublier qu'entre le centre-ville de Soisy et la route de Montlignon à Eaubonne, lieu d'implantation du futur Intermarché, il y a, à la fois, le centre commercial Auchan, et, en face, toujours sur Soisy, le supermarché Atac... ? Je note, au passage, qu'il s'agit du même groupe de grande distribution, et qu'un peu de concurrence ne ferait sans doute pas de mal, voire même permettrait peut-être de peser sur les prix, au bénéfice des consommateurs... Songez, Monsieur Strehaiano, que des milliers d'Eaubonnais vont faire leurs achats à l'extérieur d'Eaubonne aujourd'hui. Quel élu local souhaiterait laisser sa ville dans une situation d'absence de réponse aux besoins des consommateurs ?

Je me bornerai à citer, pour souligner cet aspect essentiel, les arguments retenus par la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC) pour autoriser l'implantation d'un Intermarché à Eaubonne avec ses magasins complémentaires « Vétimarché » et « Espace temps » :

« ... ce projet répond à une demande des consommateurs pour répondre à leurs besoins »,

« ... cet ensemble commercial favorisera le développement de la concurrence bénéfique aux consommateurs »,

« ... ce projet propose aux habitants un ensemble de services complémentaires, notamment avec la galerie marchande, qui devrait freiner l'évasion commerciale vers les communes limitrophes »,

« ... le nombre d'emplois créés » (118, soit 97,6 équivalent temps plein).

Pour votre information, j'ajoute que nous avons fait réaliser par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise-Yvelines, une étude du commerce de centre-ville, comprenant des préconisations en vue de la redynamisation de celui-ci à Eaubonne. De même, nous avons proposé à la Communauté de Communes Val et Forêt, qui l'a accepté, de s'engager dans la définition d'un schéma de développement économique et commercial sur son territoire, en cohérence avec les préconisations de la loi que vous feignez de nous opposer.

S'il appartient à la population et aux commerçants de Soisy d'apprécier la pertinence de vos déclarations à l'aune de votre action locale, je ne peux pas laisser sans réponse les assertions inexactes, mensongères et malveillantes que vous publiez à l'encontre du projet d'Eaubonne.

Ce projet de centre commercial, vieux d'une dizaine d'années, et que la précédente municipalité n'avait pas pu mener à bien, était à l'origine de l'achat des terrains par la Ville, et non l'inverse ! Même le carrefour et le parking de l'ensemble sportif voisin avaient été prévus en tenant compte de ce projet d'implantation d'un centre commercial. Alors, pour *« l'exploita-*

⇒

(suite de la page 3)

tion facile et immédiate de terrains en friche » (sic), vous repasserez... et vous aurez du mal à vous faire comprendre des contribuables eaubonnais !

Enfin, vous vous réjouissez que Monsieur le Préfet ait été amené à introduire un recours contre l'autorisation d'implantation donnée par la Commission Départementale d'Equipement Commercial. Au-delà de ce qui précède, je suis contraint de réserver mes arguments sur le fond à l'audition devant la Commission Nationale. Sachez néanmoins qu'aucune pression politique, y compris les vôtres, ni intervention guidée par des intérêts économiques particuliers, y compris ceux proches d'acteurs directement impliqués dans les obstacles opposés à ce projet, n'empêcheront les élus d'Eaubonne et de Val et Forêt d'exprimer et de défendre l'intérêt général des habitants.

Votre lettre-tract ayant été massivement distribuée, je m'autorise évidemment à publier cette réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations républicaines.

Le Maire d'Eaubonne, François BALAGEAS »

2. Décision de la Commission nationale d'équipement commercial, publiée le 12 juin 2003

« La Commission nationale d'équipement commercial,
VU le code de commerce ; [...]
VU le recours présenté par le Préfet du Val-d'Oise,ledit recours enregistré le 13 février 2003 sous le n°2049M et dirigé contre la décision de la commission départementale d'équipement commercial du Val-d'Oise en date du 15 janvier 2003, autorisant la SCI « ELOMIDEL » à créer, dans la commune d'Eaubonne, un ensemble commercial de 5.400 m^2 de surface de vente comprenant un hypermarché « INTERMARCHÉ » de 2.700 m^2, un magasin de. vêtements « VÊTIMARCHÉ » de 1.000 m^2, un magasin de 600 m^2, spécialisé dans la vente d'articles chaussants, un magasin « ESPACE-TEMPS » de 700 m^2, spécialisé dans la commercialisation d'articles de culture et de loisirs, et une galerie marchande de 400 m^2 ;
VU les travaux de l'observatoire départemental d'équipement commercial du Val-d'Oise ;
Après avoir entendu :
M. François BALAGEAS, maire d'Eaubonne,
M. Luc STREHAIANO, conseiller général, maire de Soisy-sous-Montmorency,
M. Christian BERGÉ, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Val-d'Oise-Yvelines,
M. André MAUGER, représentant la SCI « ELOMIDEL », et M. Marc BOYEAU, conseil,
M. Patrice VERMEULEN, commissaire du gouvernement ;
Après en avoir délibéré dans sa séance du 6 mai 2003 ;
CONSIDÉRANT les caractéristiques de l'appareil commercial assurant, dans la zone de chalandise définie par le demandeur, la vente des produits dont la distribution entre dans le cadre du projet concerné par le recours susvisé ;
CONSIDÉRANT que, dans la zone de chalandise restreinte définie par le demandeur, les densités en grandes et moyennes surfaces de distribution, qu'il s'agisse de celles relatives aux magasins généralistes à prédominance alimentaire ou de celles concernant les magasins spécialisés dans l'équipement de la personne ou dans la commercialisation d'articles culturels et de loisirs, sont actuellement inférieures aux moyennes nationales correspondantes ; que, cependant, l'appareil commercial de cette zone est soumis à la vive concurrence d'hypermarchés exploités en bordure immédiate de la zone de chalandise (hypermarchés « AUCHAN » de 5.550 m^2 à Soisy-sous-Montmorency, « E. LECLERC » de 2.525 m^2 à Saint-Prix et « CORA » de 10.970 m^2 à Ermont) ou dans des communes peu éloignées d'Eaubonne (en particulier les hypermarchés « E. LECLERC » de 9.360 m^2 à Mois-selles, « CARREFOUR » de 10.000 m^2 à Saint-Brice-sous-Forêt et « AUCHAN » de 9.280 m^2 à Taverny) ;
CONSIDÉRANT que le projet de la SCI « ELOMIDEL » consiste à créer, à l'écart du centre-ville d'Eaubonne et en remise de cette commune, un nouveau pôle commercial de 5.400 m^2 de surface de vente doté notamment d'une grande surface de distribution généraliste à dominante alimentaire de dimensions sensiblement supérieures à celles des supermarchés exploités dans la zone de chalandise ; que même si ce centre commercial est susceptible de freiner en partie l'évasion des dépenses des consommateurs résidant dans la zone de chalandise vers les hypermarchés et les grands ensembles commerciaux implantés hors de cette zone, sa réalisation semble de nature à aggraver le prélèvement déjà important opéré par la grande distribution sur le marché potentiel local, ainsi qu'à raréfier la fréquentation des commerces du centre-ville d'Eaubonne ;
CONSIDÉRANT qu'ainsi ce projet, dont la réalisation est susceptible de déstabiliser l'activité de certains commerces locaux, ne paraît pas compatible avec les dispositions de l'article 1er de la loi du 27 décembre 1973 susvisée ;
DÉCIDE : Le recours du Préfet du Val-d'Oise est admis.
Le projet de la SCI « ELOMIDEL » est donc refusé.

La Présidente de la Commission nationale d'équipement commercial, Anne-Marie LEROY. »

3. Lettre du président de la chambre de commerce aux commerçants, du 14 mai 2003

« Madame, Monsieur,

Aux côtés d'autres commerçants d'Eaubonne et des communes avoisinantes, vous avez manifesté votre légitime inquiétude concernant un projet d'implantation d'un nouveau centre commercial de 5.400 mètres carrés sur votre commune.

Soucieux avant tout de défendre vos intérêts et conscients comme vous des réels dangers d'une telle implantation pour les commerces de votre ville, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles-Val

⇒

RETOUR A LA TERRE

Qui décide du devenir des déchets ?

DU 11 JUIN AU 11 JUILLET une enquête publique est organisée par la Préfecture. Elle concerne la société Fayolle pour la création d'un centre de compostage des déchets de cuisine et de jardin. Le dossier est consultable en mairie.

Pour les communes de la vallée de Montmorency, les déchets ménagers sont l'affaire de la société Fayolle dont le siège est à Soisy et l'usine dans la forêt de Montmorency sur la commune de Montlignon à côté du château de la Chasse.

A Montlignon, le contenu du bac jaune est trié : journaux, plastiques, fer, aluminium. Ces matériaux sont compactés, puis repartent vers différentes usines de recyclage. Il en est de même pour le verre collecté dans les conteneurs.

Fin du « broyat ». – Toujours à Montlignon le reste de nos déchets, qui représente la plus grosse quantité, subit un traitement mécanique pour séparer la matière organique et donner un « broyat » qui fera ensuite un compost de mauvaise qualité car mélangé à de nombreux débris de plastique, de verre, de métaux mais aussi de divers polluants contenus dans la poubelle.

Actuellement, 90.000 t d'ordures arrivent à Montlignon dont 10.000 t d'emballage et journaux qui ressortent avec 20.000 t de broyat pour compostage, 40.000 t repartent vers une décharge de classe II et 20.000 t vers un incinérateur.

La technique de compostage à partir de « broyat » extrait des ordures brutes n'a pas d'avenir et ne répond pas aux normes européennes pour épandage en agriculture. L'entreprise Fayolle le sait, d'où sa demande de création d'une unité de compostage à partir de déchets ménagers de cuisine et de jardin, non mélangés aux ordures, d'une capacité de 23.000 t par an.

Zéro nuisance ? – Bien sûr, selon le dossier d'enquête publique, tout est parfait et fonctionnera sans nuisance pour les riverains et l'environnement. Il ne dit pas que, depuis des années, des odeurs d'ordures se répandent sur Montlignon mais aussi jusqu'à Saint-Prix et Domont. Ne parlons pas du nombre de camions !

Nous sommes en droit de demander :

– qui a fait le choix du site pour faire transiter 90.000 t d'ordures au cœur de la forêt de Montmorency, au fond d'une vallée desservie par une route étroite traversant le village de Montlignon : les conseils municipaux ou l'entreprise Fayolle ?

– qui a décidé de cette organisation du traitement de nos déchets depuis plus de trente ans : les conseils municipaux ou l'entreprise Fayolle ?

– qui décide de maintenir un tel centre alors que se prépare activement à partir du port de Gennevilliers l'évacuation des ordures ménagères en caissons hermétiques : les conseils municipaux ou l'entreprise Fayolle ?

Pourquoi et à qui profite l'augmentation régulière de la quantité des déchets ? Cette question fera l'objet d'un prochain article.

BERNARD LOUP

Choix

Le conseil municipal de Soisy sera amené à se prononcer sur ce projet, au cours de sa séance du 10 juillet. Mais, dans le dossier qu'ont reçu pour l'instant les conseillers municipaux, il y a juste la plaquette publicitaire réalisée par l'entreprise Fayolle !

F. D.

(suite de la page 4)

d'Oise/Yvelines s'est immédiatement opposée à ce projet avec une forte détermination.

Dans un premier temps et après une solide argumentation des services de la Chambre, nous avons bien entendu voté contre ce projet lors de la commission départementale d'équipement commercial du 15 janvier dernier.

La voix de la CCIV n'a pas été suffisante puisque, lors de cette commission, quatre votes positifs sur six ont permis d'émettre un avis favorable.

Loin de nous décourager, cette décision a renforcé notre conviction. Soutenu par votre mobilisation, j'ai saisi personnellement le Secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat, des dangers d'un tel projet pour l'équilibre économique de notre département. Pour votre information, vous trouverez ci-joint les courriers correspondants.

Cette intervention a heureusement suscité et permis un recours en commission nationale, qui a été examiné le 6 mai dernier.

Lors de cette réunion importante, Christian BERGE, Vice-Président chargé du commerce de la CCIV, a exposé et défendu nos arguments communs. Ce projet a été finalement refusé.

Votre implication et celle de vos collègues, concrétisées notamment par la signature d'une pétition, ont été une des raisons déterminantes de cette décision enfin favorable.

Ce succès, nous le devons à une parfaite et étroite collaboration entre vous, nos élus et nos techniciens et je suis fier pour le commerce d'Eaubonne d'avoir ainsi défendu les couleurs d'un commerce dynamique.

En vous remerciant pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François BERNARDIN »

« OXYGÈNE » est en vente dans toutes les bonnes librairies de Soisy. N'hésitez pas à le demander

QUARTIERS

Nouveau départ pour les Noëls

TOUS LES HABITANTS des Noëls savent, depuis la réunion du 29 avril, que le centre socioculturel de leur quartier a de sérieuses difficultés financières.

On peut se dire que ce n'est pas très grave, que, de toute façon, un centre socioculturel ce n'est pas fait pour gagner de l'argent, et c'est vrai ! Mais on peut se dire aussi qu'ils dépensent de l'argent public, que la moindre des choses c'est que cet argent soit bien géré, et c'est vrai aussi !

Il n'y a pas de doute sur le fait que la nouvelle direction qui va se mettre en place saura trouver des solutions qui permettront que le centre fonctionne normalement pour le plus grand bien-être des habitants du quartier.

Ouverture. – En particulier pour les jeunes, on peut se réjouir qu'ils viennent de nouveau dans leur centre et qu'ils contribuent à le faire vivre. Mais cela serait sûrement mieux encore s'il y avait davantage de jeunes d'autres quartiers qui venaient s'initier à des activités et s'il existait plus d'échanges avec le centre des Campanules et l'association Loisirs et Culture.

ARLETTE SELLEM

MACADAM

Kellermann, morne avenue...

NOUS ÉTIONS DÉJÀ bien déçus quand nous avons appris que, sous prétexte *« qu'il n'y avait pas la place »*, il n'y aurait pas de piste cyclable avenue Kellermann. Mais ce n'était rien à côté de la consternation qui nous a saisis une fois une fois les trvaux quasi terminés : pour les cyclistes, la circulation y est encore plus dangereuse qu'avant !

Quoi qu'en diront les « techniciens », on se trouve bien, structurellement, en présence d'une route à 2 x 2 voies, ce n'est pas les quelques traces faites à la peinture qui nous feront croire le contraire.

Stationnement inutile. – Et, comme on pouvait s'y attendre, les emplacements prévus pour le stationnement des voitures sont largement surdimensionnés par rapport aux besoins réels : un stationnement sur un seul côté aurait été largement suffisant, ce qui se fera peut-être bientôt, et très facilement, si des pressions s'exercent pour améliorer la fluidité du trafic.

A ce sujet, il faut savoir que l'état de l'avenue Kellermann aujourd'hui est uniquement le résultat d'une négociation entre M. Strehaiano, s'appuyant sur une délibération du conseil municipal volontairement vague, et les services techniques du conseil général.

A l'heure où l'on nous rebat les oreilles des prétendus bienfaits de la décentralisation, il n'est pas inutile de méditer cet exemple qui montre les dégâts qui peuvent être faits quand les décisions sont prises par des notables locaux sur lesquels ne s'exerce aucun contrôle réel...

JEAN THOMAS

Pour obtenir des aménagements cyclables en vallée de Montmorency

samedi 20 septembre 2003 à 14 h 30

2e Ronde à vélo de la vallée

Départ Ouest : mairie de Saint-Leu

Départ Est : mairie de Deuil-la-Barre

A l'appel du MDB et de nombreuses associations

jonction Eaubonne, arrivée Ermont

Vie du conseil

BIEN QUE LA QUESTION AIT ÉTÉ POSÉE lors du conseil municipal du 25 avril, il n'a pas été possible de connaître la raison de la démission de Jacques Dousteyssier de sa délégation à l'environnement. Interrogé en privé, celui-ci a déclaré qu'il ne voulait pas continuer à percevoir des indemnités alors qu'il n'était pas en situation de faire le travail que nécessitait sa délégation.

A LA QUESTION SUR LE MARCHÉ D'EXPLOITATION des installations thermiques des bâtiments communaux posée le 27 juin, les élus écologistes se sont abstenus sur l'avenant concernant les serres municipales, expliquant que *« s'ils aimaient beaucoup les fleurs poussant naturellement au soleil, ils étaient beaucoup plus réservés sur les fleurs poussant grâce à l'énergie fournie par le gaz, le pétrole ou le nucléaire... »*.

A CE MÊME CONSEIL, Pascale Labas, conseillère municipale communiste, a annoncé sa démission pour des raisons personnelles. Un hommage républicain et même chaleureux lui a été rendu par le maire et le conseil municipal. Elle sera remplacée par Jean-Marc Sachetat.

devinette

SACHANT QUE NOUS AVONS environ 1.280 voies différentes dans les 8 communes de la Cavam, qu'il faudrait au moins deux ou trois caméras pour les plus petites et plusieurs dizaines pour les grandes artères, combien faudra-t-il de caméras pour que le système de vidéosurveillance concocté par M. Strehaiano couvre réellement le terrain ? Combien faudra-t-il de paires d'yeux pour visionner tous ces écrans ? Combien faudra-t-il ensuite de paires de jambes pour courir après ce qu'auront vu les paires d'yeux ? Pour quel coût ?

OXYGÈNE de Soisy Trimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie RPS Repro, 86 rue du Général-Leclerc 95120 Ermont ; dépôt légal juillet 2003 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 1 an 5 € ; 1 an soutien 12 €. **Adhésions :** Membre actif 15 € ; membre bienfaiteur 30 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr